

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Mardi 17 Novembre 1795.

Grands mouvemens des armées Autrichiennes et Françaises du côté du Hundspruck. — Manœuvres inutiles des Autrichiens pour tourner Manheim. — Formation d'une société très-nombreuse à Londres, pour aviser aux moyens de faire une prompte paix. — Mouvements dans la ville d'Amsterdam des partisans de la maison d'Orange pour opérer des troubles. — Lettre du ministre de la guerre aux officiers-généraux.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

ALLEMAGNE.

De Wesel, le 4 novembre.

Lundi dernier, les troupes françaises des environs de Cologne reçurent l'ordre de marcher. Dès les deux heures de l'après-midi tout étoit prêt; mais quand les bataillons furent avancés une lieue de chemin du côté de Neuss, un courrier apporta contre-ordre, & tout retourna en ville: ils sortirent de nouveau le jour suivant avec diligence d'un autre côté, & s'avancèrent jusqu'à Remogen; en même-tems un corps de cavalerie de 2000 hommes, venant de Dusseldorff, passa par cette ville. Il avoit ordre de fourrager du côté de Bonn, & ensuite de s'avancer sans délai jusqu'à Coblenz.

Depuis tout est en mouvement dans les environs de cette ville; une quantité de canons & d'artillerie à cheval traverse la ville pour sortir par la porte Séverin, tandis que le canon qui se trouvoit à cette porte a pris hier la même route. Il existe dans tous les départemens militaires une activité extraordinaire, dont hier seulement on a découvert la cause. Nommément, on assure que du

samedi au dimanche les Aurichiens ont forcé la ligne de circonvallation près Mayence, & que déjà ils se trouvoient à Keren.

De Cologne, le 4 novembre.

Voici le précis d'autres nouvelles du Rhin.

Du 1^{er}. — Nous apprenons que les troupes autrichiennes, rassemblées en forces considérables à Mayence, sont parvenues à forcer les lignes fermées devant cette ville par les François. Cette nouvelle a nécessité, de la part des généraux français, des mesures vigoureuses, & déjà l'on a fait marcher plusieurs divisions vers le Hundspruck, pour s'opposer aux progrès des Autrichiens. La division de Marceau est partie aujourd'hui pour la même destination.

La tête du pont au-dessus de Neuwied a été évacuée la nuit dernière. Les François ont heureusement ramené les canons qu'ils y avoient, ainsi que leur pont.

Du 2. — On apprend que les François ont pris une position derrière la Moselle.

Du 3. — On entend une canonnade très-forte qui paroît venir du Hundspruck, & l'on présume que les deux armées sont aux prises.

De Bonn, le 4 novembre.

On a appris ici que les Autrichiens avoient forcé les lignes de Mayence, & qu'ils tâchoient de profiter de ce succès pour tourner Manheim; mais cette tentative ne leur a pas réussi. Pichegru maintient encore ses positions, & l'armée de Sambre & Meuse, postée le long de la Moselle, présente un front imposant & capable de déjouer leur projet. Les progrès de l'ennemi se réduisent donc à une pointe, hardie à la vérité, mais qui pourroit lui coûter cher, s'il persistoit à la poursuivre. Au reste, tout annonce une bataille prochaine & peut-être décisive.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 4 novembre.

Il s'est formé dans cette capitale, près de l'hôtel de Copenhague, une société assez nombreuse, dont le but est de défendre la révolution française, & qui s'est assemblée il y a quelques jours pour aviser aux moyens de faire une prompte paix avec la république française. Cette société est vivement attaquée, comme on l'imagine bien, dans les papiers ministériels. Voici à ce sujet un article traduit du *Times*, (octob. 2.) :

« La conduite des respectables membres de la société de Copenhague-House, qui se sont assemblés pour exhalter la sage république française & proposer une prompte paix, honorable ou non, n'est point sans exemple dans l'histoire.

« Mathieu-Paris parle d'une assemblée de ce genre qui se tint, en 1221, dans une campagne près de Londres. Les patriotes de ce tems-là éleverent un cri (c'étoit leur expression) en faveur des Français : *Monjoye-St. Denis & vive la France* retentirent dans toutes les rues de Westminster, que parcoururent en tumulte ces défenseurs de la liberté, en démolissant, chemin faisant, plusieurs maisons qu'ils prétendoient appartenir à des agens du gouvernement.

« Il est vrai que le grand juge Hubert, qui, par sa courageuse défense du château de Douvre, avait empêché l'Angleterre de devenir une province de France, appaisa le tumulte, fit pendre un *Constantin* qui en étoit le principal instigateur, ainsi que plusieurs de ses adjoints, & condamna à une forte amende les magistrats qui n'avoient pas arrêté le désordre dès son commencement.

« Il est vrai aussi que Hubert alla trop loin & se conduisit plutôt comme un grand prévôt que comme un chef de justice, puisqu'il ne fit pas juger les coupables par un juré, suivant la loi d'Angleterre. Mais la grande chartre n'étoit pas encore bien comprise alors, & Hubert crut que des séditieux n'avoient pas besoin d'être condamnés par douze citoyens pour être légitimement pendus. Les habitans de Londres ne lui pardonneront jamais, & quelques années après, ayant été abandonné par le maître ingrat qu'il avoit si bien servi, ce vieux juge-guerrier fut massacré aux pieds d'un autel où il avoit été chercher asyle. »

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 7 novembre.

Depuis plusieurs jours tout est en mouvement dans cette ville & dans quelques autres de la république : il semble que les partisans de la faction d'Orange sont encouragés par des événemens récents & par des avis favorables à leurs intentions hostiles contre les patriotes, à lever leurs têtes altières, comme s'il pouvoit exister quelque gloire pour eux à repasser de la liberté à un nouvel esclavage.

Les vrais patriotes ont redoublé de zèle pour surveiller les mouvemens d'agitation qui se sont manifestés. Le bruit a couru qu'il y avoit une intelligence secrète entre les membres de cette régence & ceux de nos émigrés qui sont rassemblés à Osnabruck avec un nombre considérable d'hannovriens & même de prussiens. En conséquence les patrouilles ont été multipliées les nuits dernières, & les portes de la ville ne s'ouvrent que fort tard.

Les malveillans qui méditent un bouleversement de leur patrie ne cessent de répandre par-tout les soupçons &

les défiances parmi les esprits. Tantôt ils supposent que la France est à la veille de traiter particulièrement avec l'Angleterre, sans que la république batave y intervienne; tantôt ils représentent la stagnation de notre commerce, comme une suite naturelle de notre nouvelle alliance avec la France. Les représentans du peuple français Thibaut & Ramel ont détruit absolument ces calomnies atroces, dans une déclaration qu'ils ont adressée au président & cependant la tranquillité publique ne reparoit pas; il semble même que son retour tient à des événemens qui se passent hors de chez nous.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

De Weissenbourg, le 12 brumaire.

D'après des avis sûrs, la sanglante affaire de Mayence eut lieu le 7. Les Allemands avoient passé le Rhin près d'Oppenheim; ce qui força notre armée à un mouvement rétrograde, qui, à l'aile gauche, ne se fit pas sans désordre. Il est vraisemblable que ce désordre y fut mis par des hommes devenus traitres à la patrie; on peut le penser quand on fait réflexion que des fuyards, pour faire aussi prendre la fuite à des dépôts qui étoient à plusieurs milles sur les derrières, y ont répandu la frayeur en criant que toute l'armée étoit faite prisonnière. Ces mêmes hommes dans leur fuite, se sont livrés au pillage le plus infâme, qui a été accompagné de violence entre eux & les citoyens. Nous plaignons les braves qu'ils avoient pour compagnons.

Dans ces entrefaites, Jourdan avoit volé au secours de l'armée devant Mayence. Nos intrépides défenseurs ont mis l'ennemi en fuite; leurs bayonnettes & leurs canons, en ont fait un carnage qui a rempli de cadavres autrichiens tous les fossés. L'ennemi, près d'Oppenheim, a aussi été repoussé sur la rive droite du Rhin; & le défaut seul de gargousses a pu empêcher de faire mordre la poussière à tous les Allemands.

(Extrait de la gazette allemande de Strasbourg).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 10 novembre.

Je suis effrayé, quand je compare les navires neutres entrés dans le port du Havre depuis trois mois avec ceux qui y sont entrés l'année dernière à pareille époque. On auroit dit alors que les étrangers prenoient la France pour une vache à lait qu'il étoit instant d'épuiser; on diroit aujourd'hui qu'ils la regardent comme un squelette auquel il ne faut apporter de la subsistance qu'avec parcimonie. A quelques cargaisons de bled-mais près, que les Américains nous apportent, pour appaiser la grosse faim, & qu'ils échangent contre notre numéraire agonisant, on ne voit plus rien de semblable à ces riches cargaisons de toutes ces richesses; mais si la paix avec l'Espagne ne nous procure pas une partie des trésors du Mexique, les étrangers seront forcés de s'en retourner omme ils sont venus, ou de faire des pertes énormes. Ils ne veulent & ne peuvent vendre qu'en numéraire, & s'ils consentent à recevoir des assignats, c'est pour les échanger contre des écus.

A propos d'écus & de louis, les citoyens au service de la république en reçoivent un peu pour leurs salaires; ils les vendent pour s'en servir, & on ne peut leur en faire un crime.

Mais pour donner aux troupes de terre & de mer un salaire en numéraire, il faut que le gouvernement batte monnaie, ou qu'il achète des pièces. S'il battoit monnaie, les pièces seroient toutes au coin de la république, & puisqu'on donne des louis & des écus de six livres à l'ancien coin, je me crois en droit de conclure qu'on achete du numéraire pour le compte du gouvernement. Si l'on achete du numéraire, les agens de la république sont en concurrence avec les étrangers; & pour peu qu'il s'y mêle des agioteurs, on conçoit que le louis d'or montera rapidement au-delà de trois mille livres.

Cependant on ne trouve presque plus de marchandises pour des assignats, & il seroit impossible d'en déterminer le cours.

De Paris, le 25 brumaire.

Dès le moment que les ministres ont été nommés, on a vu s'élever contre quelques-uns d'entr'eux des dénominations vagues qui annonçoient au moins, de la part de ceux qui les faisoient, un vil déplaisir de voir s'organiser d'une manière stable les différentes parties de l'administration.

On ne peut se dissimuler que depuis quelque temps il existoit de vives inquietudes sur les approvisionnemens de Paris, sur-tout depuis qu'on savoit que l'agence étoit réduite à fournir avec peine & au jour le jour la quantité de farine nécessaire à la plus stricte consommation.

L'obligation de remédier à un pareil danger a occupé d'abord le corps législatif; car *primum vivere deinde operari* est un aphorisme de tous les tems, de tous les gouvernemens, de toutes les écoles.

Le directoire exécutif a annoncé qu'il avoit pris des mesures pour qu'à l'avenir l'approvisionnement journalier de Paris ne se trouveroit pas exposé à manquer à chaque instant. Mais le besoin urgent du moment lui a dicté la mesure dont nous avons rendu compte, & qui consiste à faire verser 250 mille quintaux de farine ou de grains dans les magasins de Paris, par les départemens environnans, comme un à-compte sur leur contribution en nature.

Des gens mal intentionnés ont essayé de donner à cette mesure de nécessité absolue une défaveur éclatante. N'auroit-il pas fallu examiner auparavant s'il étoit possible de s'en abstenir?

Voici ce qu'on lit à cet égard dans l'un de nos papiers:

« Le ministre de l'intérieur, dès le jour qu'il fut nommé, n'eut rien de plus pressé que de visiter lui-même les magasins de l'agence des approvisionnemens. Il vit, non sans douleur, que ces magasins ne renfermoient pas un seul sac de farine, dans le même instant que vingt places publiques regorgeoient de pain à 20 ou 25 francs la livre, & que les pâtisseries étoient aussi fournies abondamment & à très-haut prix de pain. On peut, on doit croire que le ministre Benezet ne demeura pas oisif sur cette funeste découverte. Au même instant, il parut une nuée d'écrits contre lui, & le bruit s'accrédita dans quelques-uns qu'il avoit donné sa démission de ministre de l'intérieur ».

Il est au moins inutile de rechercher des auteurs de ce bruit; mais il est bon d'observer, qu'il a été suivi

d'une plus grande anxiété sur les distributions journalières de pain, dont quelques-unes ont été retardées, tandis que le pain vendu déjà si cher sur les places désignées a renchéri au point, que quelques gens mal-aisés se sont encore privés, par une sorte de pillage, de cette ressource.

On nous mande de Chartres que le citoyen Desmousseaux, procureur de la commune de Paris en 1790 & 1791, a donné sa démission de la place de commissaire du pouvoir exécutif près le département d'Eure & Loir, à laquelle il avoit été nommé. Nous ne rapportons ce fait que pour avoir occasion de remarquer qu'on doit voir avec peine des hommes comme le citoyen Desmousseaux, qui a fait preuve de sagesse, de talens & de lumières, refuser ou abandonner des places d'administration, dans un moment où l'intrigue, la médiocrité, & sur-tout l'esprit de faction, s'agitent pour s'en emparer exclusivement; dans un moment où le concours de tous les esprits sages & courageux, de tous les moyens estimables & mesurés, est indispensablement nécessaire pour lever les obstacles que la sottise, l'ignorance ou la peur pourroient mettre à la marche de notre nouveau gouvernement.

Le citoyen Caillard, à peine arrivé à Berlin comme ministre de la république, change de destination & va, dit-on, auprès du landgrave de Hesse-Cassel. Il sera remplacé à Berlin par Isabeau, frère du député de ce nom, qui débute dans la carrière diplomatique par cette ambassade importante.

Le ministre de la guerre aux officiers-généraux de l'armée française.

Paris, le brumaire, an IV.

CIToyENS,

En arrivant au poste où le directoire l'appelle, votre frère d'armes, celui qui, comme vous, a combattu dans tous les rangs les ennemis de la patrie, éprouve le besoin de vous manifester ses sentimens & ses espérances.

Un nouvel ordre de choses s'établit; la république s'assied enfin sur des bases sûres: c'est à l'armée française à consolider l'édifice dont les législateurs viennent de jeter les fondemens. Je ne dois cependant pas vous le dissimuler, citoyens, il nous reste quelques écueils à éviter: le courage seul ne suffit pas; mal dirigé, il peut devenir une arme également fatale aux défenseurs & aux ennemis de la patrie; égaré par des conseillers perfides, il se tourneroit contre nous-mêmes & s'useroit dans des diversions utiles aux seuls étrangers. C'est à la froide sagesse à séparer ce qui est bon de ce qui peut devenir préjudiciable aux intérêts de la république. La grande base des espérances de nos ennemis est l'indiscipline qu'ils ont taché vingt fois d'introduire dans l'armée. Ils ne savent pas vaincre nos soldats, ils savent quelquefois les égarer. Des traitres ont essayé, essayeront encore de leur faire regarder, comme un attentat à leurs droits, cette police sévère qu'ils observent, cette surveillance continue, garant nécessaire de leur sûreté propre & de leurs familles.

C'est à vous, citoyens, à faire succéder des idées vraies aux fausses idées que l'empirisme a propagées, souvent avec un succès déplorable.

Dites à nos braves frères d'armes que l'égalité, pour laquelle nous verserons la dernière goutte de notre sang,

est le partage de tous les français & sera la plus digne récompense de leurs travaux ; dites-leur que la grande famille n'a pu toute entière se livrer aux mêmes objets, qu'elle a dû détacher une partie de ses forces contre les ennemis extérieurs, & la soumettre, pour sa sûreté même, à des réglemens particuliers ; dites-leur qu'on ne se bat pas, qu'on ne veille pas, qu'on ne souffre pas seulement aux frontières & dans les places fortes ; par-tout la liberté a trouvé des périls dignes d'elle ; par-tout l'ouvrier, le magistrat, le législateur même, ont eu à défendre leur liberté & leur vie ; par-tout le courage est en permanence.

Sans doute la liberté triomphera de tous ses ennemis, puisqu'elle a triomphé jusqu'à présent de tous les crimes conjurés. Mais, pour assurer la victoire, il ne suffit pas que vos efforts tendent au même but, il faut encore établir entre nous cette intelligence & cet ensemble qui doublent les moyens & sans lesquels on n'obtient gueres de succès durables. Vous trouverez en moi le désir & la volonté bien déterminée de vous seconder de tous les moyens que la loi met à ma disposition. Mes efforts & mon zèle croîtront en raison des obstacles & des dangers. Le plus bel appanage du poste que j'occupe sera d'être auprès du corps exécutif l'organe de vos demandes, & le promoteur ardent des vertus guerrières. Vous annoncez ces dispositions, c'est vous dire que je ferai mon devoir, c'est vous dire que je veillerai à ce que chacun fasse le bien : l'indiscipline & le désordre nous ont attiré quelquefois de grandes infortunes ; c'est à la discipline, c'est à l'ordre à les réparer.

L'objet & la récompense de tous nos travaux, une constitution républicaine nous est donnée. Montrons que nous savons défendre ce que nous avons su conquérir, & ne laissons à nos ennemis extérieurs & intérieurs que le désespoir de ne pouvoir nous vaincre & la honte d'avoir tenté de nous égarer.

Le ministre de la guerre.

Signé, AUBERT-DUBAYET.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 25 brumaire.

Un député, pere d'émigré, demande à être admis ; il expose qu'il est dans le cas des exceptions prévues par la loi du 3. — On demande l'ajournement jusqu'au rapport.

Damolard pense qu'on ne peut pas refuser à ce représentant l'admission provisoire, sauf à discuter ses pouvoirs, s'il y a lieu, lors du rapport, comme ceux des autres députés qui pourront être l'objet de quelque difficulté.

Génissieux combat cette proposition ; il annonce que le rapport sera fait incessamment, & que la presque totalité des procès-verbaux sont conformes à la loi ; mais jusque-là il s'oppose à toute exception. L'ajournement est adopté.

Crassous demande que le rapport sur les finances, fait par Eschassériaux, soit imprimé, quoique le conseil ne l'ait pas encore adopté : il allègue pour motif de sa demande que le rapport contient l'exposé le plus consolant de notre situation.

Quelques membres, en avouant que le rapport d'Eschassériaux est aussi consolant pour les amis de la patrie que désespérant pour ses ennemis, demandent néanmoins que, pour en ordonner l'impression, le conseil attende la fin de la discussion. — Arrêté.

Comme partie des dépenses publiques s'acquittent en numéraire, le directoire demande qu'il soit ouvert aux ministres un crédit en numéraire : savoir, de 10 millions au ministre de la guerre, de 5 à celui de la marine, de 4 à celui de l'intérieur, & de 2 à celui des relations extérieures.

Le conseil ne délibère pas sur ce message, parce qu'il n'est pas revêtu de toutes les formes exigées par la constitution.

La république batave a demandé par ses envoyés un passage sur le territoire français pour les troupes suisses qu'elle licencie. Le directoire, conformément à la constitution, soumet cette demande au conseil.

On propose de créer une commission pour prendre cet objet en considération. Villers vouloit qu'on délibérât sur-le-champ ; il se fondeoit sur la confiance que mérite le directoire, & l'impossibilité où il sera de toujours faire connoître les motifs secrets d'accorder ou refuser ces sortes de passages.

Malgré la confiance dû au directoire & aux nations amies, plusieurs membres ont représenté qu'il ne falloit négliger aucun des moyens fournis par la constitution pour maintenir la berré.

Il est arrêté que le directoire fera connoître le nombre & l'espece de ces troupes, & quel espace de territoire elles devront parcourir ; il sera formé une commission ensuite.

Le conseil se forme en comité général, pour continuer la discussion sur les finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 25 brumaire.

On continue la discussion sur la question entamée hier. Barbé-Marbois parle contre la résolution. Il rappelle que l'article XX de la déclaration des droits porte, que chaque citoyen a un droit égal de concourir, médiatement ou immédiatement, à la formation de la loi, à la nomination de ses représentans & des fonctionnaires publics.

L'art. DCXXIX du code des délits & des peines, porte, que s'il émanoit du directoire exécutif un acte, portant nomination en son nom ou au nom du peuple de quelque fonctionnaire dont la nomination seroit réservée au peuple par la constitution, ceux qui auroient signé cet acte seroient punis de la dégradation civique, ainsi que ceux qui auroient participé à ce crime en acceptant ces fonctions.

Nous donnerons demain la suite de la discussion.

Plusieurs autres membres parlent encore pour & contre. La discussion est ensuite fermée, & la résolution approuvée.

La séance est levée.

Bourse du 25 brumaire.

Inscriptions 72.
Louis 3110-3100-3095.